

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Nathalie Fontanet, Céline Zuber-Roy, Simone de Montmollin, Beatriz de Candolle, Nathalie Schnewwly, Bénédicte Montant, Nathalie Hardyn, Antoine Barde, Gabriel Barrillier, Pierre Conne, Charles Selleger, Yvan Zweifel, Michel Ducret, Raymond Wicky, Jacques Béné, Patrick Saudan, Patrick Malek-Asghar, Philippe Morel*

*Date de dépôt : 16 octobre 2017*

## **Proposition de motion**

### **Doublement du nombre de « Mary Poppins » : plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 200 de la constitution genevoise (Cst-GE) sur l'accueil préscolaire selon lequel l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire doit être adaptée aux besoins ;
- le manque chronique de place de garde à Genève, actuellement estimé à 3000 ;
- les articles 201 et 202 Cst-GE, qui confèrent au canton un rôle dans l'organisation et le financement de l'accueil préscolaire, ainsi que le mandat de créer des places d'accueil ;
- l'offre de garde « Mary Poppins » mise en place par la fondation Pro Juventute composée de 170 assistantes parentales, financées par le canton à hauteur d'environ 7 millions de francs ;
- la souplesse de ce mode de garde qui propose une prise en charge personnalisée ;
- l'absence de coût d'infrastructure grâce à la garde des enfants à leur domicile ;
- l'aspect social de ce programme qui forme et réinsère des personnes en fin de droit de chômage ;

- le montant ascendant à 12 millions des non-dépensés dans les comptes 2016 pour les mesures de marché du travail,

invite le Conseil d'Etat

- à financer le doublement du nombre d'assistantes parentales proposées par la fondation Pro Juventute dans le cadre du programme « Mary Poppins », soit passer de 170 à 340 « Mary Poppins » ;
- à utiliser pour se faire les non-dépensés pour les mesures de marché du travail dans les comptes.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Entre des loyers élevés, des primes d'assurance-maladie qui augmentent chaque année et la cherté du coût de la vie, les charges des foyers genevois sont très lourdes. De nombreuses familles genevoises n'ont pas le choix, chacun des parents devant travailler afin de participer aux coûts du ménage. La conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle est aujourd'hui un parcours du combattant pour les familles. Elles ont beau inscrire leur enfant en crèche avant sa naissance, une grande partie d'entre elles n'obtiennent pas de réponse positive. L'offre de places de crèches sur le canton est nettement inférieure à la demande. Dans certaines communes ou certains quartiers de la ville, il n'y a pas de maman de jour susceptible d'offrir un autre mode de garde et l'alternative proposée par les Mary Poppins n'est pas non plus suffisante. Certaines familles sont encore contraintes de choisir des solutions peu satisfaisantes et surtout peu sûres pour leurs enfants.

Le plus souvent ce sont les femmes qui sont pénalisées par cette situation, devant parfois même renoncer à travailler et rester à la maison jusqu'à la scolarisation des enfants.

Cette pénurie de places ainsi que de personnel de garde a également un impact sur l'économie. Il est en effet démontré que la possibilité pour les

familles de disposer d'une place d'accueil préscolaire pour leurs enfants – que ce soit sous la forme d'une place en crèche, auprès d'une maman de jour ou d'une Mary Poppins – a des retombées directes en premier lieu sur une plus grande participation des femmes au marché du travail engendrant ainsi des revenus supplémentaires pour la famille. Mais cela permet également une plus grande disponibilité des employés, des cotisations sociales supplémentaires et des rentrées fiscales plus élevées, avec pour conséquence une diminution des dépenses sociales.

C'est fort de ces constats que la population a accepté en 2012 les nouvelles dispositions de la constitution genevoise (Cst-GE) sur l'accueil préscolaire qui prescrivent que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire doit être adaptée aux besoins et qui confèrent au canton un mandat d'organisation et de création de l'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire<sup>1</sup>.

L'une des solutions existantes pour l'accueil de jour des enfants en âge préscolaire financée par le canton est un programme en collaboration avec la fondation Pro Juventute appelé « Mary Poppins ». Celui-ci poursuit deux objectifs : d'une part, offrir une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, pour ce faire, former et réinsérer des femmes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale.

La formation de ces futures assistantes parentales est de 240 heures, dont 120 heures théoriques et 120 heures de pratique. Il s'agit d'une formation sérieuse et reconnue, certifiée Eduqua, ce qui fait que les Mary Poppins sont extrêmement recherchées par les familles. De plus, cette formation permet aux femmes qui en sont bénéficiaires de trouver un emploi et de sortir du chômage ou de l'aide sociale.

Selon le règlement de la garde d'enfants à domicile « Mary Poppins », la prestation de garde offerte s'inscrit dans le cadre des dispositifs d'aide à la réinsertion du canton de Genève. La fondation Pro Juventute offre ainsi une plateforme de garde d'enfants à domicile. Les assistantes parentales qui gardent les enfants sont formées par le centre de formation de Pro Juventute. Elles sont ensuite engagées par la fondation dans le cadre d'emplois de solidarité en vue de leur réinsertion professionnelle. Elles peuvent garder jusqu'à trois enfants de la même fratrie. Les tarifs sont établis en fonction des revenus des parents<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Art. 200 ss Cst-GE.

<sup>2</sup> [http://www.proju.ch/fileadmin/vereine/geneve/offres\\_regionales/mary\\_poppins/Regl\\_Mary\\_Poppins.pdf](http://www.proju.ch/fileadmin/vereine/geneve/offres_regionales/mary_poppins/Regl_Mary_Poppins.pdf)

Chaque personne engagée en tant qu'assistante parentale dans le cadre du programme « Mary Popins » est une personne qui aura donc l'opportunité d'être réinsérée sur le marché du travail. Par ailleurs, cela permet une économie générale sur les charges de l'Etat, notamment pour l'Hospice général ainsi que dans les charges de l'aide sociale.

L'Etat de Genève subventionne le service « Mary Poppins » à hauteur d'un montant d'environ 7 millions. En 2016, ce sont 169 collaboratrices « Mary Poppins » formées pour garder des enfants en âge préscolaire qui ont offert leurs services à 216 familles à Genève en gardant 296 enfants<sup>3</sup>. En termes de coût global pour la collectivité, il sied de relever qu'il est nettement inférieur à celui d'une place de crèche, la garde des enfants se déroulant au domicile des parents, sans qu'aucune infrastructure spécifique ne soit nécessaire.

En outre, les comptes 2016 ont révélé que le montant affecté au budget 2016 au titre de mesures de marché du travail n'avait pas été entièrement dépensé et que subsistait un montant de 12 millions. La présente motion permettant clairement d'être considérée comme une mesure de marché du travail de par les mesures de formations qu'elle implique, les motionnaires suggèrent que le montant non utilisé susmentionné soit affecté à son financement.

Cette motion dont l'objectif est de doubler l'effectif actuel des « Mary Poppins » vise à permettre une véritable adaptation aux besoins en créant immédiatement, pour des centaines de familles et d'enfants, une solution d'accueil de qualité, souple et sûre leur permettant de mieux concilier leur vie professionnelle et privée. Il s'agit d'une proposition « win-win » qui d'un côté répond à la demande des familles et de l'autre forme et donne une nouvelle chance à des personnes précarisées et, ce, à un coût moindre pour l'Etat.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.

---

<sup>3</sup> Rapport d'activités 2016, Fondation Pro Juventute Genève, [http://www.proju.ch/fileadmin/vereine/geneve/qui\\_sommes\\_nous/Rapp\\_Activites\\_2016\\_Web.pdf](http://www.proju.ch/fileadmin/vereine/geneve/qui_sommes_nous/Rapp_Activites_2016_Web.pdf)